



**PATINAGE  
QUÉBEC**

## **Procédure de formation d'officiels pour les régions ciblées**

Cette procédure s'adresse aux régions AT, CACH, CC, CN, EQ, ER, MA, OU et SL souhaitant offrir les formations d'officielles suivantes dans leur région, Juge Star 1 à 4, officiel technique de niveau base, spécialiste de données niveau 1.

1. Demande de formation
  - a. Les régions doivent évaluer leurs besoins et consulter les clubs locaux pour s'assurer de la pertinence de la formation demandée.
  - b. La région doit faire une demande à Patinage Québec en remplissant le formulaire électronique mis à sa disposition et disponible sur le site Internet de Patinage Québec, dans la section des officiels.
  - c. La demande doit être faite au moins 3 mois avant la date prévue de la formation.
  - d. Le nombre de participants ainsi que leurs noms doivent être confirmés avant de soumettre la demande à Patinage Québec et doivent être inscrits dans le formulaire électronique.
  
2. Évaluation de la demande
  - a. Critères d'évaluation :
    - i. Harmonisation avec les objectifs stratégiques de Patinage Québec.
    - ii. Nombre de participants potentiels.
    - iii. Capacité logistique de la région.
    - iv. Coûts estimés et soutien financier local.
    - v. Disponibilité des formateurs.
  - b. Révision interne par Patinage Québec.
  
3. Décision et communication
  - a. Patinage Québec informe la région de sa décision dans un délai de quatre semaines après réception de la demande.
  - b. En cas de refus, une explication détaillée et de recommandation pour améliorer une future demande sera fournie.
  
4. Organisation et mise en œuvre
  - a. En cas d'acceptation, Patinage Québec collaborera avec la région pour organiser la formation.
  - b. Suivi et évaluation post-formation pour assurer la qualité et l'amélioration des formations régionales.



**PATINAGE  
QUÉBEC**

5. Inscription

- a. Patinage Québec ouvre l'inscription sur Splex et envoie le lien à chaque participant.
- b. Les participants font leur inscription sur Splex et Patinage Québec fait la vérification des prérequis des participants.

6. Coûts

- a. La région doit payer un montant équivalent au nombre d'inscriptions minimums à Patinage Québec.

<b>Formations</b>	<b>Coût minimum</b>	<b>Nombre de participants maximum</b>
STAR 1 à 4	10 participants x 200 \$ = 2 000 \$	16
Officiel technique de niveau base	10 participants x 250 \$ = 2 500 \$	12
Spécialiste de données niveau 1	8 participants x 200 \$ = 1 600 \$	8

- b. La région doit fournir gratuitement la salle, les équipements (tables, chaises, chevalets) ainsi que le matériel audiovisuel pour la formation.
- c. Patinage Québec assume les frais du formateur ainsi que ses frais de déplacement (Kilométrage, hébergement, perdiem).
- d. Patinage Québec assigne le formateur et fait les suivis post-formations.
- e. Patinage Québec envoie la facture à la région et le tout doit être payé avant la date de la formation.

Cette procédure vise à simplifier le processus de demande de formation d'officiels pour les régions ciblées tout en assurant une répartition équitable des coûts entre Patinage Québec et les régions participantes.

Lien pour remplir la demande : <https://forms.office.com/r/Cc7KcgDvKY>

Pour toutes questions, envoyez un courriel à [patinage@patinage.qc.ca](mailto:patinage@patinage.qc.ca)